

## Informations pratiques

### 1. Horaires des cours

- Classes maternelles : de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h30
- Classes primaires : de 8h30 à 12h05 et de 13h15 à 15h30

Par respect pour le groupe, il est essentiel que les enfants soient ponctuels.

Parce que l'autonomie est au centre de nos préoccupations, nous réclamons votre soutien afin de permettre aux enfants et à leur enseignant de vivre seuls le moment de l'entrée en classe et de l'accueil.

### 2. Justification des absences

Dès son entrée en primaire, il vous appartient de justifier, dans les meilleurs délais, toute absence de votre enfant suivant les formes requises.

- Un document justificatif tel qu'annexé pour une absence d'un à trois jours.
- Un certificat médical pour une absence de plus de 3 jours consécutifs.

### 3. Repas

C'est un traiteur qui assure la livraison des potages et des repas chauds dans toutes nos implantations communales.

Les repas sont facturés par l'ASBL APEC.

**Repas chaud :**  
Classe maternelle (3,30 €)  
Classe primaire (3,80 €)

**Potage seul (0,50 €)**

### 4. Sorties des classes

Une fois les cours terminés, les élèves rejoignent leurs parents par la grille située sur la cour de récréation.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer via le document en annexe, les coordonnées précises de toutes les personnes habilitées à venir chercher votre enfant.

***Un changement de dernière minute restant toujours possible, nous vous prions de bien vouloir en informer l'école par une note écrite au journal de classe.***



## 5. Étude du soir

A l'exception du mercredi, une étude dirigée et gratuite à destination des élèves de nos classes primaires est organisée chaque jour de la semaine, de 15h40 à 16h40.

Des enseignants y encadrent les enfants et les aident à faire leurs devoirs, étudier leurs leçons ou organiser leur travail.

## 6. Garderie

Une garderie payante (voir accueillante pour conditions) est organisée de manière quotidienne dans chacune de nos implantations.

1,50€/heure

## 7. Psychomotricité

De la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> maternelle, 2 périodes hebdomadaires, encadrées par une psychomotricienne, sont réservées à la pratique sportive de nos plus jeunes enfants.

## 8. Éducation physique

L'ensemble des élèves de nos classes primaires peuvent disposer de 3 heures obligatoires d'éducation physique par semaine au lieu de 2.

## 9. Cours de seconde langue

Dans le cadre d'apprentissage d'une langue moderne autre que le français, un cours de seconde langue (anglais ou néerlandais) est proposé dès la première primaire.

## 10. Droit à l'image

Dans le cadre de certaines activités menées par l'école, des photos de votre enfant pourraient être prises et exposées ou diffusées. Il se pourrait également, qu'occasionnellement, un reportage filmé soit réalisé.

Conformément à la circulaire N°2493 du 07 octobre 2008, l'école doit obtenir le consentement des parents (ou à défaut des représentants légaux) afin de pouvoir photographier et publier toute photographie sur la laquelle apparaît leur enfant.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir marquer votre accord en complétant le document à cet effet en annexe et en le remettant au titulaire de votre enfant dans les plus brefs délais.

***En l'absence de retour de ce document, nous devons considérer que vous marquez votre accord quant à la diffusion de photos de votre enfant.***